



## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 mars 2023

### Délibération N° 40

**Objet : Prise à bail Atalante – Délégation de Saint-Malo**

**Exposé des motifs :**

La délégation de Saint-Malo occupe actuellement des bureaux de 561 m<sup>2</sup> appartenant à Edéis, dont le bail expire au 31/12/23 et dont le loyer charges comprises s'élève à près de 90 K€ TTC. Outre le coût élevé de la location, le bâtiment est désuet et sa maintenance laisse à désirer.

Une réflexion menée depuis fin 2022 a été menée afin de s'interroger sur le maintien de la délégation dans les actuels bâtiments, ou son déménagement avant la disponibilité du bâtiment de Marville prévue au seconde semestre 2024.

Une opportunité sur l'occupation de 312 m<sup>2</sup> de bureaux à Atalante a permis d'apporter une réponse. L'offre retenue engage la CCI pour une prise à bail prévue au plus tôt au 01/04/23 pour un loyer charges comprises de 61 K€ TTC / an.

La signature d'un bail professionnel, devant notaire (tel que souhaité par le vendeur) permettra une résiliation dès que les locaux de Marville seront prêts à accueillir les collaborateurs et visiteurs de la délégation.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président ou son délégataire à signer les documents nécessaires à la prise à bail du bâtiment situé à Atalante destiné à l'accueil de la délégation de Saint-Malo dans les conditions ci-dessus exposées et à engager les actions permettant le transfert de la délégation.

**Avis de la Commission :**

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 mars 2023

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 15 mars 2023

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 30  
Exprimés : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 30

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet



**CCI ILLE-ET-VILAINE**

Direction Générale  
2, Avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX  
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq